

N/REF : 26/01/2026 14H21 C:002020 I:02572
V/REF : AC/C38141
V/Email reçu le Lundi 26/01/2026 a 14H21

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. BVR
IMMEUBLE : VILLE AU ROUX - BVR
RUE DE LA BASSE VILLE AU ROUX
6-26
35400 ST MALO

Rennes, le 10 Février 2026

Référence Marché: 024054-PBS-006

LOCALISATION : 14 RUE DE LA BASSE VILLE ROUX - MME JEANGEORGES 06 63 23 27 45
LOGEMENT N° 014254, PORTE N°4254, REZ DE CHAUSSEE, TYPE 3

MOTIF : DÉPOSE REPOSE WC POUR INTERVENTION COMMUNE AVEC LA SARP POUR PASSAGE
CAMÉRA

Donneur d'ordre : Mme T KERMARREC

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 03/02
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
COUPURE D'EAU
DÉPOSE WC
DÉBOUCHAGE FAIT PAR LA SARP
REPOSE DU WC
REMISE EN EAU
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
CONTROLE BON ÉCOULEMENT
CONTROLE BONNE ÉTANCHÉITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 04/02/26 a 11H28 Mme T KERMARREC

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste à souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux règles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).

Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL182-Dép./Remontag.	appareil sanitaire	1	180,00	180,00
		TOTAL H.T.			180,00
		T.V.A. a 10,00%			18,00
		TOTAL T.T.C.En EURO			198,00

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 31 Mars 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.